

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-86

COMMANDE PUBLIQUE

- Prestations de gravure pour le service funéraire public**
- Marché passé avec les entreprises Graniterie du Forez, Schrack marbrerie et Pompes funèbres Santi Ducarre**

La Ville de Roanne a lancé une consultation relative aux prestations de gravure pour le Service Funéraire Public.

Cette consultation a fait l'objet d'une procédure formalisée soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre pluri-attributaire avec un montant maximum annuel de 80 000 € H.T. passé en application des articles L.2125-1 1° et R.2162-1 et suivants du même code.

Le marché n'est pas alloti.

Les variantes étaient autorisées.

L'accord cadre est conclu avec 3 titulaires maximum pour une durée de marché d'un an, renouvelable trois fois, dans la limite de quatre ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 avril 2023 sur le site internet de Ville de Roanne, le BOAMP et le JOUE. Les plis étaient à remettre, au plus tard, pour le mercredi 31 mai 2023, 12 heures.

Pendant la consultation, 11 dossiers ont été retirés. Au terme de la consultation, 4 candidats ont déposé un pli :

- 1.GRANITERIE DU FOREZ – 42 Civens
- 2.SCHRACK MARBRERIE FUNERAIRE SARL – 42 Ouches
- 3.ETABLISSEMENT GEAY GIROUD – 69 St Martin en Haut
- 4.POMPES FUNEBRES SANTI DUCARRE – 42 Charlieu

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 1^{er} juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230719-DEC202386-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2023

Affichage : 20/07/2023

Les offres ont été analysées en fonction des critères de jugement suivants :

- 1°) Prix : 70 % (notation sur 25 points)
- 2°) Valeur technique : 30 % (notation sur 25 points)

Vu le rapport d'analyse des offres annexé à la présente décision, la Commission d'Appel d'Offres a classé les offres et retient comme offres économiquement les plus avantageuses, les offres des entreprises suivantes :

- Graniterie du Forez
- Schrack
- Pompes funèbres Santi Ducarre

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises citées ci-dessus ;
- de signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement.

ROANNE, le 19 JUIL. 2023

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

